

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

Le quatorze juin deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, maire.

Étaient présents : BREUIL Arnaud, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, GOURIELLEC Christine, PERRIN Alexandra., LOZACH Jean-Claude, GUYARD Martial, BERCHER Cindy, BRÉZILLON Jérôme, VERNIERS Quentin, CAROFF Philippe

Excusé ayant donné procuration : GUYARD Murielle à GUYARD Martial,

Absents : GILLES Sylvain, LE CORNEC Corinne, AUPY Éric

Secrétaire de séance : CAROFF Philippe.

Date de la convocation : 8 juin 2021

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

1) Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur CAROFF Philippe est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 7 avril 2021 :

Vote : 12 pour.

3) Délibération sur la prise de compétence mobilité par la communauté de communes des portes Euréliennes d'Ile-de-France :

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM » prévoit que les communautés de communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2021 (et sous réserve d'acceptation à la majorité qualifiée de ses membres) sur la prise de compétence ou non en matière de mobilité.

Après plusieurs réunions de travail, le comité des maires du 3 décembre 2020 et le conseil en information du 11 février 2021, il s'avère que la prise de cette compétence permettrait à la communauté de déployer des services de mobilité, en complément de la stratégie régionale, pour permettre au territoire de se développer et d'apporter les services attendus par les communes aujourd'hui isolées. Ceci semble particulièrement important dans le contexte territorial de la communauté.

Le conseil communautaire s'est donc prononcé sur la prise de cette compétence et l'a proposé au vote des communes. C'est dans ce cadre que le conseil municipal de Senantes est amené à se prononcer sur la prise de compétence "mobilité".

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16 et L.5211-17 notamment ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1 et suivants ;

Considérant que la loi d'orientation des mobilités précitée prévoit en son article 8 que les communautés de communes se prononcent sur la prise de compétence ou non en matière de mobilité avant le 31 mars 2021 pour une prise de compétence au 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que ce même article dispose qu'en cas de prise de décision en ce sens, les communes

membres doivent se prononcer sur cette prise de compétence dans les 3 mois suivant ladite délibération à la majorité qualifiée ;

Considérant à l'inverse que la non prise de compétence rend très exceptionnelle la possibilité de prendre cette compétence ultérieurement ;

Considérant que la loi LOM précitée offre le choix aux communautés de communes de prendre la compétence Mobilité avec ou sans reprise immédiate des services régionaux organisés par la région sur son territoire ;

Considérant que les statuts actuels de la communauté ne prévoient pas l'exercice de la compétence Mobilité.

Considérant que les enjeux du territoire, son contexte géographique, démontrent qu'il serait opportun pour la communauté d'exercer la compétence, étroitement avec la Région AOM Régionale, tout en laissant à cette dernière la continuité des services existants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France rédigée comme suit :

« Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code » au 1^{er} juillet 2021 ;

La présente délibération sera notifiée au Président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Vote : 12 pour.

4) Délibération demande de subvention pour la conservation préventive et la sécurisation de 5 sculptures :

Monsieur le Maire explique qu'en raison des délais pour faire réaliser les travaux, il est nécessaire de faire de nouvelles délibérations pour les restaurations prévues à l'église.

Le Conseil municipal décide de faire la conservation préventive et la sécurisation de 5 sculptures dans l'église de Senantes.

Après examen du devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir Agathe HOUVET, conservatrice et restauratrice de sculptures, pour la restauration de 5 sculptures dans l'église de Senantes, montant total 5 953 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs délais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

coût global : 5 953 € HT

- SUBVENTION DE LA DRAC (40 %)	2 381,20 €
- SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (30%)	1 785,90 €
- AUTOFINANCEMENT	1 785,90 €

Vote : 12 pour.

5) Délibération demande de subvention restauration du tryptique :

Le Conseil municipal décide de faire la restauration du tryptique dans l'église de Senantes.

Après examen du devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir Fleur FOUCHER pour la conservation de la couche picturale du retable pour 2 400 € HT et Jonathan

GRAINDORGE pour la conservation de la peinture et de la révision de son accrochage pour 5 600 € HT du tryptique dans l'église de Senantes, montant total 8 000 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs délais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

coût global : 8 000 € HT

- SUBVENTION DE LA DRAC (40 %)	3 200 €
- SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (30%)	2 400 €
- AUTOFINANCEMENT	2 400 €

Vote : 12 pour

6) Point sur la préparation des élections départementales et régionales :

Monsieur le Maire présente les modalités d'organisation des élections départementales et régionales ainsi que la préparation des tours de garde. Il rappelle qu'il faudra au minimum 4 assesseurs à chaque tour de garde. Chaque membre du Conseil municipal donnera ses possibilités sur les créneaux horaires et il sera fait appel au volontariat pour les compléter.

7) Point sur la campagne vaccinale :

Monsieur le Maire explique que la bonne organisation du centre d'Epernon a permis d'avoir un taux de vaccination très élevé pour la commune de Senantes. Ces taux sont aussi la conséquence de la mobilisation des volontaires et de notre secrétaire de Mairie.

8) Organisation du travail des commissions communales et calendrier 2021 :

Les dates pour les commissions communales seront proposées à partir de septembre, afin de reprendre l'activité des réunions si les conditions sanitaires le permettent.

9) Questions diverses et points d'information :

- Monsieur le Maire explique l'organisation pour le feu d'artifices du 14 juillet. Le Conseil municipal préférerait un feu d'artifices le 13 juillet au soir. La société de feu d'artifices sera contactée pour voir leurs disponibilités
- Madame Monique DELAPLANCHE, informe le Conseil municipal, que l'association Senantes en Fêtes organisera le vide grenier le 19 septembre 2021.
- Monsieur Jérôme BREZILLON explique que l'association SLCN prévoit un parcours découverte avec les 4 points de visites à Dancourt et Chenicourt.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prochain bulletin municipal sortira début juillet.
- Monsieur Quentin VERNIER propose d'organiser une fête des voisins place des Tilleuls à Chenicourt. Monsieur Jérôme BREZILLON fait remarquer qu'il y a 4 places sur la commune de Senantes. Il pourrait être intéressant d'arrêter une date pour la fête des voisins. Les voisins s'organiseraient entre eux et la Mairie prêterait des tables et des bancs pour cette occasion. Monsieur le Maire propose que cette question soit évoquée lors de la prochaine commission des fêtes et des cérémonies

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.